

## Contrat d'accompagnement Client du Praticien en médecine non conventionnelle

Pratiquant une médecine non conventionnelle, le praticien doit vous informer au mieux sur son activité, sur vos droits, tout en étant le plus transparent possible, et il lui est nécessaire de recueillir votre consentement avant le premier rendez-vous afin d'être en conformité avec la réglementation.

Ce contrat d'accompagnement (Contrat) permet au Praticien de communiquer au Client le type d'activité et les prestations de service proposées lors des séances, et ainsi de sensibiliser le Client sur le fait que le Praticien exerce une activité complémentaire à la médecine et ne pouvant s'y substituer.

Le Praticien effectue des prestations de service en bien-être et en mieux-être. Il vous informe que ses prestations d'accompagnement sont de nature non médicales et n'ont pas pour objet ou finalité de diagnostic ou le traitement de maladies humaines, et son activité n'est pas reconnue au plan scientifique et légal en France.

Sauf en cas de demande de rendez-vous pour des prestations en **bien-être**, en première intention le Client doit consulter son médecin généraliste ou son spécialiste en médecine conventionnelle avant toutes demandes de prestations en mieux-être.

Ce contrat d'accompagnement permet aussi de communiquer les informations légales obligatoires (articles L. 221-1 et suiv. du Code de la consommation, comme le droit de rétractation et de médiation).

Le Client déclare disposer de la faculté de sauvegarder le présent Contrat.

Les Parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent Contrat.

Le Praticien se réserve le droit de modifier le Contrat, la date de la mise à jour étant renseignée sur le Contrat, néanmoins le Contrat applicable est celui en vigueur :

- à la date de Validation de l'inscription avant la prise de rendez-vous depuis le site <https://www.primocreno.com> ;

- ou celui envoyé par e-mail à la Personne souhaitant devenir un Client ;

- ou celui remis au premier rendez-vous lors de la rencontre avec le Praticien.

En cas de besoin, le Praticien peut demander au Client de signer, après acceptation, une nouvelle version du Contrat, ce qui abrogera le contrat précédent, il en est de même pour le Client.

Le présent Contrat est conclu entre :

- **un Client**, à savoir une Personne physique âgée d'au moins 18 ans et dotée de la capacité intellectuelle, ou une Personne mineure représentée par un parent ou un représentant légal, ou une Personne présentant une déficience mentale représentée par un parent ou un représentant légal, qui peut être aussi titulaire d'un compte Utilisateur (ou « Patient ») créé sur le Site <https://www.primocreno.com>, et qui a préalablement lu et accepté sans réserve ce Contrat en donnant son accord exprès. Les modalités de signature sont détaillées à la dernière rubrique de ce Contrat. Le Client reconnaît que sa démarche d'une envie de bien-être et/ou de mieux-être vient de lui. Il a pu consulter le site internet du Praticien <https://acupuncteur-sans-aiguille-thonon.fr> ou un autre site ou réseau social le mentionnant, ou être conseillé par une autre personne.

- **et le Praticien**, personne physique, dont l'identité est décrite ci-dessous en rubrique A.

**La venue du Client au premier rendez-vous pour une Prestation avec le Praticien ou la validation de la prise de rendez-vous en ligne depuis le Site <https://www.primocreno.com>, après signature numérique ou manuscrite, forment expressément ce Contrat.**

Toute prise de rendez-vous en contact direct avec le Praticien ou depuis le site internet <https://www.primocreno.com> suppose ainsi aussi la consultation et l'acceptation préalable sans réserve et avec l'accord exprès du Client concernant :

- le présent Contrat
- et le document relatif à la Politique d'utilisation des données personnelles, rédigé séparément.

La Politique d'utilisation des données personnelles, en lien avec le RGPD, est détaillée dans un autre document que le Client doit aussi signer tout en en donnant expressément son accord avant de venir à la première séance car le Praticien n'est pas un professionnel de la santé mais il peut être amené à recueillir des données de santé confiées par le Client et à protéger des données sensibles notamment celles en lien avec la santé du Client.

### **A. Identité du praticien**

Monsieur Olivier DURIF est praticien en Energétique Traditionnelle Chinoise, exerçant sous le statut d'une Entreprise Individuelle, créée le 01 juillet 2018, fermée puis réouverte le 05 juillet 2022 après déménagement.

Numéro SIREN 852 012 475 - Code APE 9609Z

Siège social situé au **854 route Jules Ferry 24700 Saint Rémy**

L'adresse du siège social est aussi le lieu d'activité professionnelle du praticien.

Numéro de téléphone: 06 08 12 54 59

e-mail: [info.sinergetique@gmail.com](mailto:info.sinergetique@gmail.com)

Par simplification, le mot « Praticien » désignera Monsieur Durif Olivier dans ce Contrat.

Monsieur DURIF Olivier est un praticien en Energétique Traditionnelle Chinoise formé par la S.F.E.R.E. (Société Française d'Etudes et de Recherches en Energétique) durant 5 années de (soient 736 heures de formation). Sa formation est validée après des examens théoriques et pratiques en 2017 (son diplôme n'est pas reconnu officiellement).

La S.F.E.R.E. ( <https://www.sferemtc.fr> ) a obtenu le LQRA (Lloyd's Register), référencée CNEFOP, et la formation est DataDocké à ce jour.

Praticien ayant aussi suivi et validé par la S.F.E.R.E. une formation sur 4 ans en anatomie et physiologie en France (soient 708 heures de formation), même si cette formation ne donne pas lieu à un diplôme ni à une reconnaissance officielle. Il a suivi cette formation afin d'avoir des connaissances plus approfondies du corps humain et de mieux conseiller ses Clients, tout en pouvant discuter et échanger avec des professions médicales si besoin car ses séances peuvent être **en complémentarité** avec un parcours de soins **sans se substituer** à un parcours médical. Monsieur DURIF Olivier attire l'attention du Client sur le fait qu'il n'est pas docteur en médecine et qu'il ne pratique donc pas de médecine conventionnelle.

Praticien formé aux méthodes traditionnelles de pratiques sino-japonaises pour enfants en 2020 (72h de formation) par le C.F.T.M.C (Centre de Formation aux Techniques Manuelles Chinoises <http://tuina.mtc.free.fr> ), utilisant notamment des pratiques de massages de type « Xiao er Tuina », et du « Shonishin » - Formation non reconnue en France.

Praticien ayant suivi en 2020 un Master Class (160h de formation) auprès de l'institut Liang Shen à Genève (<https://www.liangshen.org/>) afin d'approfondir ses connaissances en plantes à travers l'étude du « ShangHan Lun » (Traité des blessures dues au Froid) - Formation non reconnue en France.

## **B. Nature des Prestations de service proposées**

Le Client contacte le Praticien, l'appelle, ou s'inscrit sur le site <https://www.primocreno.com> pour prendre rendez-vous en ligne afin de réaliser des séances selon la prestation choisie.

L'énergétique traditionnelle chinoise et les méthodes traditionnelles sino-japonaises sont des médecines non conventionnelles en France, pouvant ainsi faire partie des pratiques complémentaires à la médecine mais ne s'y substituant pas.

Les prestations ci-dessous peuvent venir en complément d'un parcours médical, pour apporter un bien-être ou un mieux-être, et ne se substituent en aucun cas à des actes ou à des traitements médicaux. Ainsi, le client s'engage à suivre les prescriptions et les recommandations de son médecin traitant ou de son spécialiste de santé.

Le Praticien propose, en début de séance, un questionnaire en vue d'établir un bilan en énergétique traditionnelle chinoise, puis le Praticien réalise la séance pratique.

**Le Praticien n'utilise pas d'aiguilles** mais utilise ses doigts pour stimuler des points d'acupuncture, ce que l'on appelle **digipuncture**.

La digipuncture se pratique par un toucher digital doux de points précis, ou en suivant le trajet d'un méridien, pour permettre de stimuler les capacités du corps et ainsi favoriser une meilleure harmonie aussi bien physique que psychique et émotionnelle.

En pratique, l'utilisation des doigts a beaucoup d'avantages car les doigts permettent par exemple :

- une pratique en douceur, ainsi aucune douleur n'est ressentie
- la possibilité de travailler sur plusieurs points en même temps lors d'un travail par « résonance » afin d'équilibrer au mieux les énergies du corps
- un meilleur ressenti de l'énergie car les doigts sont directement au contact de la peau
- une réaction beaucoup plus rapide du ou des points d'acupuncture, ou du méridien
- d'être en conformité avec la réglementation française car la barrière cutanée est toujours préservée.

Les pratiques utilisées par le Praticien sont les suivantes :

- digipuncture (stimulation de point d'acupuncture avec les doigts ou en suivant le trajet d'un méridien)
- ventouses
- moxibustion (notamment par le Premio10 de la société française Sédatelec)
- Tuina (technique manuelle douce)
- Zheng Gu (techniques articulaires douces)
- des conseils en hygiène de vie et des conseils alimentaires en lien avec la diététique chinoise adaptée à l'occident peuvent être proposés, ainsi que des conseils en plantes en tant que compléments alimentaires. Le Praticien précise qu'il ne vend pas de plantes ni de compléments alimentaires
- pochon de plantes (plantes chauffées contenues dans un tissu puis appliqué sur la peau par tapotements, surtout utilisé pour les enfants de moins de 10 ans pour apporter de la chaleur bienfaisante)
- Xiao er Tuina (techniques manuelles douces pour les enfants de moins de 10 ans, en présence d'un parent ou responsable légal)
- Shonishin (pratique japonaise de stimulation douce de points d'acupuncture, pour les enfants de moins de 10 ans).

Il appartient au Praticien de décider quelle pratique sera la plus appropriée pour apporter un bien-être ou un mieux-être à son Client au sein de la Prestation, dépendant de l'âge du Client. Le Client

peut bien sûr refuser l'utilisation d'une pratique, dans ce cas, le Praticien sera à l'écoute du Client avec bienveillance et proposera une autre pratique si possible.

Les Prestations de service sont en fonction de l'âge du Client :

- **Les prestations pour adultes, adolescents, ou enfant d'au moins 10 ans**, peuvent comprendre des pratiques asiatiques, toutes respectueuses, comme la digipuncture, la moxibustion, ou du « Zheng Gu » (techniques articulaires douces), ainsi que parfois des méthodes de TuiNa, ou des ventouses.

- **Les prestations pour les enfants de moins de 10 ans, et les bébés**, comprennent des pratiques toutes respectueuses : des techniques manuelles douces en « Xiao er Tuina » et du « Shonishin » peuvent être utilisées. Une pratique avec un pochon de plantes chauffées peut aussi être utilisée si besoin.

- **Une prestation au domicile du Client est aussi possible avec supplément de prix et selon les conditions suivantes :**

- le déplacement est limité dans un rayon maximum de 10 km autour de la ville de Saint Rémy (24700) et selon le bon vouloir du Praticien

- et le déplacement à domicile est une facilité prioritairement accordée aux personnes à mobilité réduite ou en cas de handicap.

En d'autres cas et hors exceptions, les Prestations se feront préférentiellement au lieu d'activité du Praticien.

**Un enfant mineur doit être accompagné par un des parents ou par un responsable légal durant toute la durée de la Prestation.**

**Une personne, mineure ou adulte, présentant des troubles du comportement ou des déficiences mentales doit être accompagnée par un des parents ou par un responsable légal durant toute la durée de la Prestation.** Il ne sera reçu en séance que s'il ne présente de danger ni pour lui ni pour autrui, et que s'il est déjà suivi par des professionnels de la santé, ce qu'atteste le parent ou représentant légal par sa venue en séance.

Le Praticien n'est pas soumis à une obligation de résultat mais fera de son mieux, en fonction de ses connaissances, de son expérience, et des formations qu'il a entrepris et qu'il entreprend afin de sans cesse s'améliorer, pour apporter un bien-être ou un mieux-être à son Client.

### **C. Prix des Prestations de service**

Le Praticien pratique une activité complémentaire à la médecine, une médecine non conventionnelle, il ne possède donc pas de code ADELI ni RPPS, ainsi les séances ne sont pas remboursées par la Sécurité Sociale. La carte vitale et le tiers payant ne sont donc pas acceptés.

En contre partie, un Client ayant souscrit un contrat avec une Mutuelle ou Assurance complémentaire de santé, peut, en fonction de son contrat et des options qu'il a choisi, se faire rembourser partiellement ou totalement un certain nombre de séances par an. A la charge du Client de se renseigner de la possibilité de prise en charge des séances auprès de sa Mutuelle en fonction de ses conditions contractuelles.

Le Praticien est sous le régime de l'Entreprise Individuelle, la TVA est non applicable selon l'article 293B du CGI, les tarifs affichés sont donc sans supplément de taxes pour le Client.

Une Prestation pour adulte est fixée sur un forfait de 60€ (soixante euros). Le dépassement horaire éventuel est offert au client.

Une Prestation qui serait éventuellement moins longue ne peut prétendre à un remboursement au prorata du temps réel passé car il s'agit d'un forfait.

Une première Prestation pour enfant est fixée sur un forfait de 60€ (soixante euros), puis d'un forfait de 40€ (quarante euros) pour les prestations suivantes.  
Le dépassement horaire éventuel est offert au Client.

Une Prestation qui serait éventuellement moins longue ne peut prétendre à un remboursement au prorata du temps réel passé car il s'agit d'un forfait.

Une majoration de 15€ s'applique en cas de déplacement au domicile du Client.

Le Praticien se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, qu'il communiquera via ses Sites internet, notamment avant la validation de la prise de rendez-vous en ligne, et les tarifs en vigueur seront affichés visiblement dans le lieu d'exercice de son activité, ainsi une mise à jour des tarifs ne pourra être contestée par le Client après une Prestation. Cependant les tarifs figurant sur les sites du Praticien au jour de la validation du rendez-vous sont les seuls applicables pour le jour du rendez-vous planifié.

Le Client procède au paiement complet de la Prestation à la fin de la séance en espèces.  
Le Praticien n'est pas pourvu de dispositif de paiement par carte bancaire.  
Le Praticien n'accepte pas de paiement en différé ni en plusieurs fois.

Le Client est informé et consent à recevoir la note d'honoraires correspondante à la Prestation sous format électronique à l'issue de la séance (en pdf par email).

#### **D. Nom et coordonnées du dispositif de médiation de la consommation**

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, le praticien propose un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site :

<https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à :

CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond

#### **E. Informations sur le droit de rétractation et formulaire de rétractation**

En cas de vente d'une prestation qui serait déjà payée en totalité ou partiellement plus de 14 jours avant la séance planifiée, le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours.

Pour cela, il lui est nécessaire de remplir et signer le formulaire de rétractation ci-dessous (à la dernière page de ce document) et de le renvoyer affranchi à l'adresse postale du praticien.

#### **F. Dispositions en cas de rendez-vous annulé, reporté, ou non honoré**

En cas de demande d'annulation ou de report, le Client s'engage à prévenir le Praticien au plus tôt et au plus tard 24h avant la séance par un des moyens suivant : email, appel, message téléphonique, ou SMS.

Pour aider le Client, le Praticien a souscrit à un service de rappel de rendez-vous par email envoyé 48h avant le rendez-vous.

En cas de deux rendez-vous non honorés par négligence du Client et sans en prévenir le Praticien avant l'heure du rendez-vous, le Praticien pourra rompre ce Contrat par simple e-mail prévenant le Client, sans qu'aucune réclamation ou recours contre le Praticien ne soit possible, ce qui implique que le Client ne pourra plus prendre de rendez-vous car il n'aura plus de contrat.

## **G. Durée des Prestations de service**

Une première Prestation pour adulte correspond à une séance d'environ 2 heures, car elle nécessite, en plus de la pratique, le recueil au préalable d'informations par un questionnaire en vue d'un bilan permettant d'aider au mieux un Client.

Les séances suivantes pour adultes durent chacune 1 heure environ.

Une première Prestation pour enfant correspond à une séance d'environ 1 heure 30 min, car elle nécessite, en plus de la prestation pratique, le recueil au préalable d'informations permettant d'aider au mieux un Client.

Les séances suivantes pour enfant durent chacune 40 min environ.

Les Prestations à domicile durent le même temps que celui spécifié ci-dessus pour les enfants ou pour les adultes.

Le Praticien peut définir avec le Client un nombre estimé de Prestations selon la demande du Client. Dans le cas de Prestations pour enfant ou bébé, ce sujet sera discuté avec un parent ou son responsable légal.

Dans le cas de Prestations pour une personne n'ayant pas pleinement ses facultés mentales, ce sujet sera discuté avec son responsable légal ou un parent responsable ayant pleinement des facultés mentales.

Après une première Prestation, il est conseillé de revoir le Client après environ 28 jours (cycle lunaire) pour un adulte, afin de suivre l'évolution et de permettre au Praticien d'adapter sa pratique lors la Prestation suivante pour un mieux-être.

Le nombre de Prestations dépend de la demande initiale du Client, de la réaction de son corps, de son implication, et de ce qu'il attend en vue d'un mieux-être.

Pour le premier rendez-vous, puis au fur et à mesure des Prestations et de l'évolution de la problématique, le Praticien annoncera au Client s'il peut apporter son aide pour cette demande en vue d'un mieux-être, ou s'il peut juste maintenir un bien-être, ou s'il conseille d'autres pratiques. Généralement, une Prestation par mois suffit pour apporter un mieux-être au client, et dès que ce mieux-être est atteint, il peut être utile de poursuivre en préventif si le Client le souhaite.

Pour entretenir un bien-être, il peut être judicieux, en préventif, de prévoir une Prestation lors des changements de saison, ou ponctuellement selon les envies et besoins du Client, notamment pour un mieux-être corporel et émotionnel.

Pour les bébés et les enfants, il est souvent plus efficace de faire plusieurs Prestations par mois, selon la problématique initiale. Ensuite, un entretien mensuel ou aux changements de saison peut être conseillé en préventif.

En cas de conseils de pratiquer plusieurs Prestations par mois (rarement plus de 4 séances par mois), le Praticien peut proposer un tarif préférentiel pour aider les parents afin que leur enfant retrouve plus rapidement une meilleure harmonie énergétique.

Le Praticien peut aussi conseiller aux parents de prendre le relais chez eux en expliquant et en montrant des mouvements simples à faire au quotidien, pour aider leur enfant à retrouver encore plus rapidement une meilleure harmonie énergétique.

## **H. Responsabilité**

La responsabilité du Praticien reste limitée au cadre de son activité professionnelle. A ce titre, le Praticien rappelle au Client qu'il pratique une **prestation de service d'accompagnement complémentaire à la médecine, une médecine non conventionnelle, ne pouvant se substituer à la médecine conventionnelle.**

Conformément au Code de Déontologie dont le Praticien s'engage à respecter en s'étant affilié à l'UFPMTTC - Union Française des Professionnels de Médecine Traditionnelle Chinoise (<https://www.ufpmtc.fr>), le Praticien ne vous demandera jamais de modifier ni d'arrêter un traitement en cours prescrit par votre professionnel de santé, votre médecin traitant ou votre spécialiste. Le Client est ainsi responsable de la prise de son traitement médical et ne peut en aucun cas s'en décharger sur son Praticien.

La responsabilité du Praticien ne peut être engagée en cas de force majeure ou du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

La Praticien déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant notamment les conséquences pécuniaires de la mise en jeu des Responsabilités Civiles Professionnelles pour les activités qu'il réalise.

### **I. Confidentialité et collecte des données personnelles et sensibles**

La Politique d'utilisation des données personnelles du Praticien est conforme aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Loi informatique et libertés » ou « LIL ») et du Règlement Général sur la protection des Données Personnelles (« RGDP ») n°2016/679.

Les éléments ci-dessous sont un résumé d'un autre document spécifique, la Politique d'utilisation des données personnelles, en lien avec le RGPD et la Loi informatique et libertés ; le Client s'engage à en prendre connaissance et à le signer en en donnant expressément son accord conformément à la dernière partie de ce Contrat « Acceptation de ce Contrat par le Client ».

En validant son inscription sur le site <https://www.primocreno.com> en vue d'une prise de rendez-vous en ligne, le Client assure avoir pris connaissance et accepté les CGU en lien avec ce site et de la Politique de collecte et de traitement des données de ce site.

### **Les données collectées lors d'une séance peuvent être des données à caractère sensible dont des données de Santé, volontairement transmises par le Client au Praticien et peuvent comporter :**

- des données en lien avec la problématique actuelle du Client et de son historique
- des photos prises lors d'une séance avec l'accord du client, permettant de compléter et de suivre l'évolution d'un diagnostic en énergétique traditionnelle chinoise, comme une photo de la langue par exemple, ou de zones précises du corps
- des documents tels que des copies de radiographies ou équivalents, pouvant être utiles avant d'utilisation de techniques articulaires douces
- des analyses médicales volontairement confiées au praticien, permettant de suivre s'il y a une corrélation entre la santé du client et le mieux-être apporté lors d'une séance.

Toutes ces données personnelles et sensibles restent confidentielles et sont stockées sur un serveur agréé pour l'hébergement de données de santé (HADS) accessibles depuis le site sécurisé <https://www.moncabinetliberal.com> , qui est un logiciel en ligne destiné aux professions libérales ayant un lien avec une profession de santé ou une profession complémentaire de santé ou une profession libérale.

Le Praticien peut faire des sauvegardes annuelles des dossiers de chacun de ses clients à des fins d'archives sur un disque dur chiffré et placé dans un coffre fort. Ces archives seront alors conservées au maximum 5 ans après la dernière séance du Client.

Le Praticien ne conserve pas de données personnelles sous forme de fiches manuscrites ni de dossiers physiques, ainsi aucune donnée personnelle ne peut être volée au sein de son lieu d'activité.

Davantage de détails sont spécifiés dans le document concernant la Politique d'utilisation des données personnelles.

#### **J. Droit à la limitation et à l'opposition du traitement des données**

Le Client a le droit de demander la limitation ou de s'opposer au traitement de ses données, sans que les Sites ou le praticien ne puisse refuser, sauf à démontrer l'existence de motifs légitimes et impérieux, pouvant prévaloir sur les intérêts et les droits et libertés du Client.

Afin de demander la limitation du traitement de ses données ou de formuler une opposition au traitement de ses données, le client doit suivre la procédure suivante : la limitation du traitement des données doit être envoyée par simple mail à l'adresse du responsable du traitement des données, info.sinergetique@gmail.com .

Les données du client peuvent aussi être supprimées totalement après réception d'un courrier signé envoyé à l'adresse du siège social mentionné dans la partie A de ce document, sauf à démontrer l'existence de motifs légitimes et impérieux, pouvant prévaloir sur les intérêts et les droits et libertés du client.

**Le praticien se réserve le droit de prévenir un professionnel de santé si les informations sensibles confiées en séance peuvent être de l'ordre de l'assistance à personne en danger ou nécessitant la prise en charge rapide par un service des URGENCES d'un Hôpital ou d'un service hospitalier ou d'une Clinique. Dans ces cas exceptionnels, le Praticien ne pourra être inquiété ni tenu pour responsable de la divulgation de données à caractères sensibles aux professionnels de la santé.**

#### **K. Force majeure**

En cas de survenance d'un événement extérieur, imprévisible et irrésistible, la Partie défaillante devra en informer l'autre Partie dans les plus brefs délais. Sont notamment considérés comme cas de force majeure, outre ceux reconnus par la jurisprudence française :

- tous les événements faits de tiers, tels que la guerre, les actes terroristes, les pénuries, les tremblements de terre, les intempéries, les conflits sociaux du service public ou d'entreprises privées,
- la défaillance de tiers, tels que les opérateurs de télécommunications, arrêt de fourniture d'énergie électrique, nonaccès au serveur sur lesquels le Praticien n'a pas de pouvoir de contrôle et/ou de surveillance et qui pourraient perturber la bonne exécution de la Prestation, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend le Praticien.

Il appartiendra à chacune des Parties de prendre toutes les mesures provisoires nécessaires de manière à réduire au mieux de ses possibilités les conséquences du cas de force majeure. En outre, en cas de prolongation des effets de l'événement de force majeure pendant plus d'un (1) mois, le Contrat pourra être immédiatement résilié de plein droit par l'une ou l'autre des Parties par e-mail ou par lettre recommandée avec accusé réception, en cas de nécessité, même si des mesures provisoires ont été adoptées.

#### **L. Dispositions diverses**

Chacune des clauses de ce Contrat doit être interprétée, dans toute la mesure du possible, de manière à ce qu'elle soit validée au regard du droit qui lui est applicable. Si l'une quelconque des stipulations du présent Contrat se révèle être illégale, nulle ou inopposable par toute juridiction ou



autorité administrative compétente aux termes d'une décision exécutoire, cette stipulation sera réputée non écrite, sans altérer la validité des autres stipulations et sera remplacée par une stipulation valable d'effet équivalent, que les Parties s'engagent à négocier de bonne foi, et telles que les Parties en seraient convenues si elles avaient connu l'illicéité, la nullité ou l'inopposabilité de ladite stipulation.

Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'une disposition quelconque du présent Contrat ne vaudra en aucun cas renonciation à son droit d'exiger le respect de chacune de ses clauses et conditions.

### **M. Résiliation du Contrat**

Ce Contrat est effectif tant que les parties n'en souhaitent pas la résiliation, mais il sera résilié d'office 5 ans après le dernier rendez-vous pris par le Client et en ce cas les données personnelles et archives le concernant seront aussi supprimées.

Il est aussi résiliable par le Client sur simple demande adressée par courrier à l'adresse du Praticien ou par e-mail adressé et envoyé au Praticien, en indiquant ses coordonnées complètes et la date d'effet de la résiliation qui ne peut être antérieure à la date d'envoi, ainsi ce contrat sera résilié de pleins droits sauf si un litige est en cours et dans ce cas ce contrat ne pourra être résilié qu'après résolution du litige.

Ce contrat peut être résilié par le Praticien en en faisant part au Client par simple courrier ou par e-mail, notamment si le Praticien souhaite appliquer les termes décrits dans la partie F. de ce Contrat concernant les informations en cas de rendez-vous non honorés.

En cas de signature du contrat en ligne via le site <https://www.primocreno.com>, le droit de rétractation est conforme au délai légal de 14 jours. Le client doit remplir le formulaire en annexe (dernière page du contrat) afin de faire valoir ce droit.

### **N. Droit applicable et juridiction compétente**

La législation française s'applique au présent contrat.

Les coordonnées du médiateur à la consommation sont détaillée en rubrique D.

En cas d'absence de résolution amiable d'un litige né entre les parties, les tribunaux français seront seuls compétents pour en connaître.

Pour toute question relative à l'application du présent contrat, vous pouvez joindre l'éditeur aux coordonnées inscrites à la rubrique Identité du praticien.

### **O. Acceptation du contrat d'accompagnement par le Client**

De par la prise de rendez-vous par l'intermédiaire du site <https://www.primocreno.com> ou par téléphone, ou par email via le formulaire de contact du site internet du Praticien, et de par sa venue en séance, le Client atteste avoir lu et compris le présent Contrat et en accepte expressément les conditions, en ce qui concerne plus particulièrement la collecte et le traitement de ses données personnelles et sensibles, et le fait que le Praticien exerce une activité complémentaire à la médecine, ainsi que son activité n'est pas une alternative à la médecine conventionnelle mais de l'ordre du bien-être ou du mieux-être.

Pour signer ce Contrat, tout comme pour la signer la Politique d'utilisation des données personnelles, le Client a le choix :

**- le plus simple étant de s'inscrire sur le site Primocreno pour une prise de rendez-vous en ligne, et lors de la validation du premier rendez-vous, signer numériquement les deux documents par une case dédiée à cocher ;**

- ou si le rendez-vous est pris par contact téléphonique ou par formulaire de contact, le Praticien enverra ce Contrat et la « Politique d'utilisation des données personnelles » par e-mail au Client dès

la prise du premier rendez-vous. Le Client imprimera et signera les 2 documents avec la mention manuscrite, puis les scannera afin de les renvoyer par e-mail au Praticien.

- si le Client préfère signer les 2 documents à l'heure du 1er rendez-vous, le Praticien fournira les documents. Dans ce cas, il est demandé au Client d'en prendre connaissance avant l'heure du rendez-vous afin de mieux optimiser le temps de la première séance.

**Document complémentaire à prendre connaissance :**

(1) Politique d'utilisation des données personnelles

---

**Formulaire de rétractation**

En cas de vente d'une prestation qui serait déjà payée en totalité ou partiellement plus de 14 jours avant la séance planifiée, le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours.

Pour cela, il lui est nécessaire de remplir et signer ce formulaire de rétractation et de le renvoyer à l'adresse postale du praticien notée en partie A de ce document (adresse du siège social).

Nom:

Prénom:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Adresse email:

Date et heure de la séance concernée par la rétractation:

Séance payée le:

Moyen de paiement:

Numéro du chèque ou de transaction bancaire:

Par ce courrier je demande à bénéficier de mon délai de rétractation pour la séance concernée en entête de ce formulaire.

Merci de procéder au remboursement de la somme versée dans les meilleurs délais.

Veillez trouver ci-joint une copie de ma carte d'identité afin de prouver que la demande est bien due de mon fait.

Fait à (ville) :

Le (date, le cachet de poste faisant foi) :

Signature du Client: